



Grand Prix Européen
de l'Urbanisme



Prix Européen
d'Architecture
Philippe Rotthier



Territoria d'Or



Fleur d'Or



Prix Européen
des Villes et
Villages fleuris



Victoires
du Paysage



Ville solidaire,
Ville conviviale



Ville amie
des enfants



Prix d'excellence
de la Démocratie
participative



Label
Ville internet

République Française
Département des Hauts-de-Seine



Le Maire

Le 15 avril 2021,

AD/NF

Chère Madame CARCONE,

Vous avez bien voulu me faire parvenir deux questions pour le Conseil Municipal de ce jeudi 15 avril 2021. Veuillez trouver ci-dessous les réponses à ces questions :

En premier lieu, vous le soulignez bien, les questions liées aux droits des femmes et à leur protection physique et mentale sont des enjeux majeurs et la municipalité est particulièrement mobilisée sur cette thématique.

L'organisation de la venue au Plessis-Robinson du « bus santé femme » est à l'initiative de Corinne DUGUER, adjointe au Maire, et de Nathalie LÉANDRI, vice-présidente du Conseil départemental. L'occasion m'est donc donnée de les remercier une nouvelle fois pour leur action.

Présent les 9 et 12 mars dernier, le « bus santé femme » a rencontré un véritable succès puisque ce sont un peu plus de 60 femmes qui ont été accueillies en deux matinées.

Cette réussite est liée à l'emplacement que nous avons proposé pour le bus ainsi que le choix de tenir ces permanences sur les mêmes créneaux horaires que le marché.

En effet, pour que ce type d'accompagnement des femmes soit pertinent, il est nécessaire que les femmes puissent s'y rendre dans une certaine discrétion. De même, certaines bénéficiaires ont également découvert le bus en se rendant au marché, malgré nos efforts de communication en amont. En synthèse, pour ces raisons que vous comprenez bien, je crois que nous avons trouvé le bon lieu ainsi que le bon créneau horaire en même temps que le marché.

Vous m'interrogiez, Madame CARCONE, sur l'opportunité de rallonger le temps de présence du bus aux après-midi : l'expérience dans d'autres villes montre que la fréquentation est extrêmement faible les après-midi en dehors des horaires du marché car la relative discrétion du passage au bus dans le cadre d'un déplacement au

marché n'est plus là. Il n'est donc pas vraiment opportun de solliciter cet allongement de la présence aux après-midi. Vous me demandiez également quelle serait la prochaine date de passage du bus : devant le succès de ces deux premières matinées, nous avons convenus avec le Conseil départemental de réitérer cette opération « bus santé femme » tous les 6 mois environs. Nous prévoyons donc de monter une nouvelle opération après l'été, probablement en septembre ou octobre.

En second lieu, vous avez bien voulu me faire part de votre interrogation sur la fermeture du service de PMI sur le territoire de notre commune et sur l'avenir de ce local.

Je dois tout d'abord vous préciser que le service d'accueil PMI qui était situé sur le territoire de notre commune est un service public géré par le Département des Hauts-de-Seine. La Loi prévoit en effet que la PMI soit une compétence strictement départementale.

La municipalité, très investie sur les questions de petite enfance comme vous le savez, a été informée il y a quelques mois de la décision du département des Hauts-de-Seine de procéder à la fermeture de l'accueil PMI situé sur notre commune. Comme vous, j'ai regretté cette décision et j'avais donc sollicité le département des Hauts-de-Seine pour obtenir des précisions sur ce sujet.

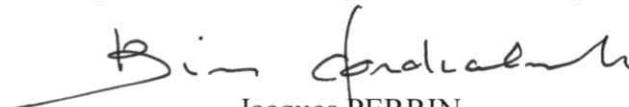
Le département des Hauts-de-Seine nous a alors indiqué que l'accueil PMI situé sur notre commune ne recevait qu'un nombre limité de visites et que par conséquent, dans un objectif de rationalisation de la dépense publique, les moyens mis en œuvre sur ce site ont été relocalisés au sein de leur service PMI situé sur la commune de Châtenay-Malabry. Le département nous indique que les consultations PMI pour les familles de notre commune se sont donc poursuivies au sein du pôle social départemental situé à Châtenay-Malabry et que la continuité des soins a été assurée. Par ailleurs, le Département nous a également précisé que les sages-femmes continueraient à se déplacer aux domiciles des mamans et futures mamans de notre commune.

Pour autant, et si ces précisions nous permettent de comprendre que le Département des Hauts-de-Seine n'entend pas se désengager de la Protection Maternelle et Infantile des petits robinsonnais, je comprends parfaitement que vous regrettiez cette fermeture puisque, même si je partage l'objectif de bonne gestion des deniers publics confiés aux collectivités par les contribuables, je regrette à titre personnel également cette fermeture. Aussi, en lien avec Madame LÉANDRI, vice-présidente du Conseil départemental, et Madame DUBOIS, adjointe au Maire déléguée à la Famille et à la petite enfance, j'ai demandé que nous puissions étudier la possibilité d'accueillir quelques heures de permanence hebdomadaire des équipes PMI du Département au sein même de notre Centre Municipal de Santé. Cette hypothèse,

actuellement à l'étude, permettrait ainsi aux familles qui auraient des difficultés à se déplacer jusqu'au centre PMI de Châtenay-Malabry de pouvoir retrouver ce service de santé départemental au plus proche de leur lieu de résidence.

Enfin, sur l'avenir de ce local, il est aujourd'hui toujours la propriété du département auprès de qui nous avons proposé d'en prendre possession pour y établir, a priori, un projet de service public en cours de définition à cette heure. Je ne manquerai pas de tenir le conseil informé des avancées dans ce dossier.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame CARCONE, l'expression de mes respectueux hommages.


Jacques PERRIN



Madame Christèle CARCONE
82, avenue Raymond Croland
92350 LE PLESSIS-ROBINSON